

Nom du produit : AB22  
 Ref.Nr.: BDS000720\_2\_20190307 (FR)  
 Date de création/révision : 07.03.19 Version : 4.0  
 Remplace : BDS000720\_20170717

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

**AB22**  
Aérosol

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Produits de soudage

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**CRC Industries Europe bvba**  
 Touwslagerstraat 1  
 9240 Zele  
 Belgium  
 Tel.: +32(0)52/45.60.11  
 Fax.: +32(0)52/45.00.34  
 E-mail : hse@crcind.com

Filiales		Tel	Fax
CRC Industries Finland Oy	Smedsgatan 3-5 LT4, PL62, 08101 LOJO	+358/(19)32.921	
CRC Industries France	6, avenue du marais, C.S. 90028, 95102 Argenteuil Cedex	01.34.11.20.00	01.34.11.09.96
CRC Industries Deutschland GmbH	Südring 9, D-76473 Iffezheim	(07229) 303 0	(07229)30 32 66
CRC INDUSTRIES IBERIA S.L.U.	GREMIO DEL CUERO-PARC.96, POLIGONO INDUSTRI. DE HONTORIA, 40195 SEGOVIA	0034/921.427.546	0034/921.436.270
CRC Industries Sweden	Laxfiskevägen 16, 433 38 Partille	0046/31 706 84 80	0046/31 27 39 91

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

**CRC Industries Europe, Belgium:** Tel.: +32(0)52/45.60.11 (heures de bureau)

**France:**

Centres Antipoison et de Toxicovigilance

N° ORFILA: 01 45 42 59 59

Donne accès aux numéros de téléphone de tous les centres antipoison.

**la Suisse:** Numéro d'appel d'urgence de CSIT (Centre Suisse d'Information Toxicologique): 145

**Belgique:** Centre Antipoisons: 070 - 245 245

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange



**CRC Industries Europe bvba**

Touwslagerstraat 1, 9240 Zele – Belgium

Tel (+32) (0) 52 / 45 60 11 – Fax (+32) (0) 52 / 45 00 34 – www.crcind.com

<b>Nom du produit :</b>	AB22	<b>Date de création/révision :</b>	07.03.19 Version : 4.0
<b>Ref.Nr.:</b>	BDS000720_2_20190307 (FR)	<b>Remplace :</b>	BDS000720_20170717

### Classification conformément au règlement (CE) No 1272/2008

<b>Physique:</b>	Aérosol, catégorie 3 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. Le classement est basé sur méthode de calcul.
<b>Santé:</b>	Cancérogénicité, catégorie 2 Susceptible de provoquer le cancer . Irritation cutanée, catégorie 2 Provoque une irritation cutanée. Irritation oculaire, catégorie 2 Provoque une sévère irritation des yeux. Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique STOT un., catégorie 3 Peut provoquer somnolence ou vertiges. Le classement est basé sur méthode de calcul.
<b>Environnement:</b>	Non-classifié Le classement est basé sur méthode de calcul.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Etiquetage conformément au règlement (CE) No 1272/2008

<b>Indicateur du produit:</b>	Contient: dichlorométhane; chlorure de méthylène
<b>Pictogramme(s) de danger:</b>	 
<b>Mention d'avertissement:</b>	Attention
<b>Mention(s) de danger:</b>	H229 : Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. H351 : Susceptible de provoquer le cancer . H315 : Provoque une irritation cutanée. H319 : Provoque une sévère irritation des yeux. H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.
<b>Conseil(s) de prudence:</b>	P102 : Tenir hors de portée des enfants. P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P251 : Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. P260 : Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P308/313 : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. P410/412 : Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F. P501-2 : Éliminer le contenu / récipient dans une décharge agréée.
<b>Informations additionnelles sur les dangers:</b>	Aucun(e)

### 2.3. Autres dangers

Le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB.

Nom du produit : AB22 Date de création/révision : 07.03.19 Version : 4.0  
 Ref.Nr.: BDS000720\_2\_20190307 (FR) Remplace : BDS000720\_20170717

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Non applicable.

### 3.2. Mélanges

Composants dangereux	Numéro d'enregistrement	N° CAS	EC-nr	w/w %	Classe et catégorie de danger	Mention de danger	Notes
dichlorométhane; chlorure de méthylène	01-2119480404-41	75-09-2	200-838-9	75-100	Carc. 2, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3	H351,H315,H319,H336	
huile minerale (IP 346 DMSO extract < 3%)	-	-	-	5-10	-	-	B
CO2	-	124-38-9	204-696-9	1-5	Press. Gas	H280	A,G
acides sulfoniques de pétrole,sels de sodium	01-2119527859-22	68608-26-4	271-781-5	0-1	Eye Irrit. 2	H319	

**Explication des notes**

A : substances avec limite d'exposition européenne sur le lieu de travail  
 B : substances avec limite d'exposition nationale sur le lieu de travail  
 G : exemptés de l'obligation d'enregistrement conformément à l'article 2 (7) du règlement REACH n ° 1907/2006

(\* Explication des phrases: chapitre 16)

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

<b>Contact avec les yeux :</b>	Si la substance a touché les yeux, les laver immédiatement avec beaucoup d'eau Consulter un médecin
<b>Contact avec la peau :</b>	Enlever immédiatement tout vêtement contaminé et mouiller la peau atteinte copieusement avec de l'eau. Ensuite laver avec du savon et de l'eau Faire appel à un médecin si l'irritation persiste
<b>Inhalation :</b>	Air frais, tenir calme et au chaud. Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène Pratiquer la respiration artificielle seulement si le sujet ne respire plus Faire appel à un médecin immédiatement
<b>Ingestion :</b>	Ne pas faire vomir Rincer la bouche avec de l'eau (ne pas avaler) En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<b>Inhalation :</b>	Peut entraîner irritation. Concentrations élevées peuvent causer des effets narcotiques.
---------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------



<b>Nom du produit :</b>	AB22	<b>Date de création/révision :</b>	07.03.19 Version : 4.0
<b>Ref.Nr.:</b>	BDS000720_2_20190307 (FR)	<b>Remplace :</b>	BDS000720_20170717

<b>Ingestion :</b>	Symptômes: maux de gorge, toux, essoufflement, difficultés respiratoires graves, maux de tête. Ne pas faire vomir en cas d'ingestion. Risque de pneumonie symptômes : douleurs abdominales, Vertiges, diarrhée, toux, maux de tête
<b>Contact avec la peau :</b>	Peut entraîner irritation. Un contact prolongé avec la peau provoquera un dégraissement de la peau, conduisant à l'irritation, et dans certains cas, en dermatite Symptômes: rougeur, douleur.
<b>Contact avec les yeux :</b>	Peut entraîner irritation. Symptômes: rougeur, douleur.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

<b>Informations générales :</b>	En cas de symptômes persistants, faire appel à un médecin En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette) Chlorure de méthylène est classifié comme carcinogènes Cat.2 En cas d'expositions répétées, des examens médicaux réguliers sont conseillés
---------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Mousse, dioxyde de carbone ou agent sec

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les aérosols peuvent exploser à des températures supérieures à 50°C.  
Forme des produits de décomposition dangereux  
CO, CO<sub>2</sub>, HCl  
composants chlorés

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Refroidir le(s) récipient(s) exposé(s) au feu, en aspergeant d'eau  
En cas d'incendie, ne pas respirer les fumées  
Substance se transformant en fumées, porter un appareil de respiration autonome

### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Supprimer les points d'ignition  
Assurer une ventilation adéquate  
Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement



<b>Nom du produit :</b>	AB22	<b>Date de création/révision :</b>	07.03.19 Version : 4.0
<b>Ref.Nr.:</b>	BDS000720_2_20190307 (FR)	<b>Remplace :</b>	BDS000720_20170717

Ne pas jeter les résidus à l'égout ou dans les rivières

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber la substance répandue avec un matériel inerte approprié  
Laver le site de déversement avec de l'eau et un détergent

### 6.4. Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations voir section 8.

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir loin de la chaleur et de sources d'ignition  
Eviter l'accumulation de charges électrostatiques  
L'équipement devra être mis à la terre  
Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/.../antidéflagrant.  
Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.  
Ne pas respirer les aérosols ou vapeurs.  
Assurer une ventilation adéquate  
Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Laver à fond après l'usage  
Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Aérosol sous pression. A protéger contre les rayons solaires et ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.  
Conserver dans un endroit frais, sec et bien ventilé  
Conserver hors de la portée des enfants.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Produits de soudage

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition :

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
<b>limites d'exposition professionnelle du CE:</b>			
CO2	124-38-9	VME	9000 mg/m3
		VLE	mg/m3



Nom du produit : AB22  
 Ref.Nr.: BDS000720\_2\_20190307 (FR)  
 Date de création/révision : 07.03.19 Version : 4.0  
 Remplace : BDS000720\_20170717

dichlorométhane; chlorure de méthylène	75-09-2	VME	100 ppm
		VLE	200 ppm
<b>limites d'exposition professionnelle nationales, België, Belgique, Belgien</b>			
CO2	124-38-9	VME	5000 ppm
		VLE	30000 ppm
dichlorométhane; chlorure de méthylène	75-09-2	VME	50 ppm
mélange	PREP	VME	5 mg/m <sup>3</sup> (brouillards de l'huile)
		VLE	10 mg/m <sup>3</sup> (brouillards de l'huile)
<b>limites d'exposition professionnelle nationales, Schweiz, Svizzera, Suisse</b>			
CO2	124-38-9	VME	5000 ppm
dichlorométhane; chlorure de méthylène	75-09-2	VME	177 mg/m <sup>3</sup>
		VLE	353 mg/m <sup>3</sup>
<b>limites d'exposition professionnelle nationales, France</b>			
CO2	124-38-9	VME	9000 mg/m <sup>3</sup>
dichlorométhane; chlorure de méthylène	75-09-2	VME	178 mg/m <sup>3</sup>
		VLE	356 mg/m <sup>3</sup>
mélange	PREP	VME	5 mg/m <sup>3</sup> (brouillards de l'huile)
		VLE	10 mg/m <sup>3</sup> (brouillards de l'huile)

## 8.2. Contrôles de l'exposition

<b>Procédures d'ordre technique :</b>	Assurer une ventilation adéquate Tenir loin de la chaleur et de sources d'ignition
<b>Protection individuelle :</b>	Prenez les précautions nécessaires pour éviter le contact avec la peau et les yeux lors de l'utilisation du produit Assurer une ventilation adéquate
<b>inhalation :</b>	En cas de ventilation insuffisante porter un appareil respiratoire approprié.
Protection respiratoire recommandée:	Masque antigaz contre les vapeurs organique (type AX)
<b>la peau et les mains :</b>	Porter des gants La durée de résistance au perçage du gant devrait être plus importante que la durée d'utilisation du produit. Si le travail dure plus longtemps, changer les gants.
Gants recommandés:	(alcool de polyvinyle)
<b>les yeux :</b>	Porter des lunettes de protection hermétiques selon norme EN 166.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

(pour aérosols des données pour le produit sans propulseur)

<b>Aspect : état physique :</b>	Liquide en aérosol avec propulseur CO2.
<b>couleur :</b>	Incolore.
<b>odeur :</b>	Solvant.
<b>pH :</b>	Non applicable.
<b>Point/intervalle d'ébullition :</b>	Non connu.
<b>Point d'éclair :</b>	Aucun(e)
<b>Vitesse d'évaporation :</b>	Non connu.
<b>Limites d'explosion : limite</b>	Non connu.



Nom du produit :	AB22	Date de création/révision :	07.03.19 Version : 4.0
Ref.Nr.:	BDS000720_2_20190307 (FR)	Remplace :	BDS000720_20170717

supérieure :	
limite inférieure :	Non connu.
Pression de vapeur :	Non connu.
Densité relative :	1.25 g/cm <sup>3</sup> (à 20°C).
Hydrosolubilité :	Insoluble dans l'eau
Auto-inflammabilité :	> 200 °C
Viscosité :	Non applicable.

## 9.2. Autres informations

COV = composés organiques volatils	1075 g/l
------------------------------------	----------

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu

### 10.2. Stabilité chimique

Stable

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu

### 10.4. Conditions à éviter

Aérosol sous pression. A protéger contre les rayons solaires et ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.  
Eviter surchauffage

### 10.5. Matières incompatibles

Agent comburant fort

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

CO,CO<sub>2</sub>,HCl  
traces de chlore et phosgène

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

toxicité aiguë:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas
-----------------	---------------------------------------------------------------------------------



Nom du produit : AB22 Date de création/révision : 07.03.19 Version : 4.0  
 Ref.Nr.: BDS000720\_2\_20190307 (FR) Remplace : BDS000720\_20170717

	remplis
<b>corrosion cutanée/irritation cutanée:</b>	Provoque une irritation cutanée.
<b>lésions oculaires graves/irritation oculaire:</b>	Provoque une sévère irritation des yeux.
<b>sensibilisation respiratoire ou cutanée:</b>	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
<b>mutagénicité sur les cellules germinales:</b>	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
<b>cancérogénicité:</b>	Susceptible de provoquer le cancer .
<b>toxicité pour la reproduction:</b>	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
<b>toxicité spécifique pour certains organes cibles ? exposition unique:</b>	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
<b>toxicité spécifique pour certains organes cibles ? exposition répétée:</b>	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
<b>danger par aspiration</b>	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

#### Informations sur les voies d'exposition probables:

<b>Inhalation :</b>	Peut entraîner irritation. Concentrations élevées peuvent causer des effets narcotiques.
<b>Ingestion :</b>	Ne pas faire vomir en cas d'ingestion.Risque de pneumonie
<b>Contact avec la peau :</b>	Irritant pour la peau
<b>Contact avec les yeux :</b>	Irritant pour les yeux

#### Données toxicologiques :

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
dichlorométhane; chlorure de méthylène	75-09-2	LD50 oral rat	> 2000 mg/kg
		LD50 derm.rat	> 2000 mg/kg

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

Chlorure de méthylène est classifié comme carcinogènes Cat.2

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Non-classifié

#### Données ecotoxicologiques:

Composants dangereux	N° CAS	méthode
----------------------	--------	---------



Nom du produit : AB22  
 Ref.Nr.: BDS000720\_2\_20190307 (FR)  
 Date de création/révision : 07.03.19 Version : 4.0  
 Remplace : BDS000720\_20170717

dichlorométhane; chlorure de méthylène	75-09-2	IC50 algues	> 662 mg/l
		LC50 poisson	193 mg/l
		EC50 daphnie	27 mg/l

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de données expérimentales disponibles

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

pas de bioaccumulation prévu

### 12.4. Mobilité dans le sol

Insoluble dans l'eau

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB.

### 12.6. Autres effets néfastes

Pas de données expérimentales disponibles  
 PRP (potentiel de réchauffement planétaire): 8

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

## SECTION 14: Informations relatives au transport

### 14.1. Numéro ONU

Numéro UN : 1950

### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition: AÉROSOLS

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe: 2.2  
 Risque subsidiaire: 6.1  
 ADR/RID - Code de classification: 5T



Nom du produit : AB22  
 Ref.Nr.: BDS000720\_2\_20190307 (FR)  
 Date de création/révision : 07.03.19 Version : 4.0  
 Remplace : BDS000720\_20170717

#### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage: Non applicable.

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

ADR/RID - Dangereux pour l'environnement: Non  
 IMDG - Polluant marine: No  
 IATA/ICAO - Dangereux pour l'environnement: Non

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR/RID - Code tunnel: (D)  
 IMDG - Ems: F-D, S-U  
 IATA/ICAO - PAX: 203  
 IATA/ICAO - CAO: 203

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable.

### SECTION 15: Informations réglementaires

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

La Fiche de Données de Sécurité est élaborée suivant les exigences Européennes actuelles.  
 Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH)  
 Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)  
 Dir. 2013/10/UE, 2008/47/CE modifiant la directive 75/324/CEE concernant les législations relatives aux générateurs d'aérosols.

Données nationales	(FR) France
Maladies professionnelles: tableau n°:	Tableau n°12: Affections professionnelles provoquées par les hydrocarbures aliphatiques halogénés énumérés ci-après , TABL27, Tableau n°36: Affections provoquées par les huiles et graisses d'origine minérale ou de synthèse, TABL36bis, Tableau n°84: Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel
Maladies à caractère professionnel: rubrique:	602: Dérivés halogénés des hydrocarbures aliphatiques ou aromatiques

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas de renseignements disponibles

### SECTION 16: Autres informations

\*Explication des mentions de - : -



<b>Nom du produit :</b>	AB22	<b>Date de création/révision :</b>	07.03.19 Version : 4.0
<b>Ref.Nr.:</b>	BDS000720_2_20190307 (FR)	<b>Remplace :</b>	BDS000720_20170717

danger:

H280 : Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.  
H315 : Provoque une irritation cutanée.  
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.  
H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
H351 : Susceptible de provoquer le cancer .

REVISIONS DANS LE CHAPITRE :

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

acronyms and synonyms:

VME = valeurs limites de moyenne d'exposition  
VLE = valeurs limites d'exposition (de court terme)  
COV = composés organiques volatils  
PBT = persistant bioaccumulative toxic  
vPvB = very persistant very bioaccumulative

Ce produit doit être stocké, manipulé et utilisé en accord avec les bonnes pratiques d'hygiène industrielle et en conformité avec les réglementations locales.

Les informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et ont pour but de décrire nos produits dans le cadre des exigences de sécurité. Par conséquent elles ne sauraient être considérées comme une garantie des propriétés spécifiques.

Sauf dans le cas d'études ou de recherches sur les risques sur la santé, la sécurité et l'environnement, aucun de ces documents ne peut être reproduit sans la permission écrite de CRC.